

---

24 mars 2016

## Débat avec le public sur le compteur LINKY

[Pour information, le débat commence à 1h40min29]

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens :** Des personnes du public désirent-elles intervenir sur les compteurs LINKY ?

**Une dame :** Les compteurs LINKY arrivent à toute vitesse à Eybens, parce que, si j'ai bien compris, on va nous équiper avant l'été (il y avait un article très sommaire dans le Journal d'Eybens à ce sujet). Les gens ne sont absolument pas informés complètement des avantages et des inconvénients de LINKY. Ils ne savent absolument pas qu'on peut refuser LINKY (personne ne le sait).

Il y a plusieurs problèmes avec ce petit boîtier. Je ne vais pas parler de tous les problèmes. Je ne suis pas électricienne. Mais l'un des problèmes est un problème de santé puisque LINKY est déclaré potentiellement cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

J'aurais souhaité connaître l'opinion de la Ville d'Eybens.

Personnellement, je vais refuser LINKY, mais je ne sais pas comment ça va se passer, si on va accepter de ne pas le mettre ou pas.

J'ai parlé, il y a quelques jours, avec un monsieur qui a reçu la lettre d'EDF et qui a téléphoné à EDF. On lui a littéralement rigolé au nez en lui disant : « Écoutez, Monsieur, le compteur est sur le palier. Donc, si on veut le changer, on le changera. »

Je connais un autre monsieur qui habite à Voiron et qui a un compteur LINKY depuis un mois. Ce monsieur ne peut plus brancher trois appareils en même temps, car ça disjoncte tout le temps.

Il y a plein de choses à dire. Je vais passer le micro.

**Un monsieur :** J'ai aussi fait un courrier en AR à ERDF à Lyon, il y a un mois, dans lequel j'ai posé des questions concernant notre avenir et celui de nos enfants, parce que c'est cancérigène et qu'il faut prendre des précautions. Je n'ai toujours pas de réponses. J'ai seulement eu une réponse hier sur mon répondeur disant : « C'est l'Europe ». Pour moi, c'est de l'intimidation. On fait comme on veut. Si c'est du fric...

J'aimerais qu'on se pose les bonnes questions. Que ces gens qui vont décider pour nous viennent avec des experts, parce que je sais que, parfois, ils se déplacent.

Actuellement, cinquante-trois communes en France ont refusé LINKY. J'aimerais

---

bien aussi savoir la position du Conseil municipal.

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens** : Nous avons effectivement été saisis de très nombreux courriers comme beaucoup d'autres communes dans l'agglomération sur la question de ces compteurs. Nous avons donc interrogé la Métropole puisqu'elle est propriétaire des compteurs et plus la Ville d'Eybens, mais c'est aussi la question de tout le monde dans l'agglomération.

Nous avons étudié toutes les questions qui nous ont été posées et les remarques qui ont été faites. À la suite de cela, nous vous proposons pour ce soir deux choses.

D'abord la distribution d'un document qui a été préparé par la Métropole pour répondre aux questions les plus fréquentes sur ce compteur.

Ensuite, je vais passer la parole au Président du Groupe majoritaire qui va proposer un vœu concernant ces compteurs.

**Raoul Urru, adjoint Vie associative et citoyenneté, associations et sports, président du Groupe majoritaire [\*1h44min56]** : Suite à un grand nombre d'interpellations, nous avons été émus par celles-ci et nous avons décidé de faire une déclaration officielle ce soir en Conseil municipal.

En 2009, l'Union européenne a fixé à ses États membres l'objectif de déployer des compteurs d'électricité communicants dans 80 % des foyers européens d'ici 2020 dès lors que la mise en place de ces compteurs donne lieu à une évaluation coûts/avantages favorable.

En France, le déploiement du compteur communicant appelé LINKY a été décidé par l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en juillet 2015. Ainsi cette décision s'impose-t-elle aux propriétaires du réseau électrique que sont les Communes, les Communautés de communes et les Agglomérations.

En ce qui concerne la Commune d'Eybens, la Métro est propriétaire du réseau depuis le 1er janvier 2015.

Les possibilités des compteurs LINKY offrent un réel avantage dans le cadre de la transition énergétique afin de mieux intégrer les éléments de production décentralisée d'énergies renouvelables et faciliter les économies d'énergie des particuliers. Toutefois, le mode de communication par courant porteur en ligne dit CPL génère à juste titre de nombreuses interrogations concernant les impacts sanitaires possibles.

Il est regrettable que le rapport des mesures tests réalisées par le Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM), qui est situé au Mans, n'ait pas été rendu public. Il aurait certainement permis de diffuser une information fiable sur le niveau de champ électrique et magnétique engendré dans différents lieux de vie. À défaut, il en résulte des informations de toutes natures, parfois non

---

fondées ou même erronées générant des questionnements et des inquiétudes chez nos concitoyens.

Le compteur LINKY prenant place dans le domicile de chaque Français, chacun a droit à une information complète et détaillée sur son mode de fonctionnement et ses effets induits en termes de champ électrique et magnétique. Ce droit n'est pas actuellement totalement respecté.

En conséquence, la Municipalité pense indispensable qu'une information exhaustive et fiable sur le plan scientifique soit rendue publique. De manière à être à la fois transparente et incontestable, elle pourrait s'inscrire dans le cadre des propositions faites justement par le CRIIREM dans sa lettre ouverte du 25 février 2016.

De même, des réponses sont encore nécessaires en ce qui concerne la protection des informations privées pouvant être relevées par ces compteurs en matière d'habitude de vie et de consommation des usagers.

Aussi, la Municipalité d'Eybens demande à Grenoble Alpes Métropole, propriétaire du réseau, d'intervenir auprès d'ERDF pour obtenir toutes les informations nécessaires et, dans cette attente, de suspendre le déploiement des compteurs LINKY sur la commune d'Eybens.

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Monsieur Silvestri.

**M. Francesco SILVESTRI** : Je suis d'accord pour qu'on ajoute cette proposition de vœu aux délibérations et à l'ordre du jour de ce Conseil.

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens** : Le Groupe Force de Gauche ?

**Mme Pascale VERSAUT** : Nous sommes d'accord en ce qui concerne le vœu.

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens** : D'accord. Y a-t-il d'autres questions ?

**Un monsieur** [\*1h48min47] : Un commentaire. En Allemagne, ils ont refusé les compteurs LINKY suite à l'expertise d'un cabinet d'experts qui n'appartient pas à l'État et ont décidé de retirer leurs compteurs LINKY.

**Un monsieur** [\*1h49min09] : Une précision concernant une acuité des compteurs communicants.

En fait, c'est peut-être cancérigène, mais juste « peut-être », c'est un peu court.

---

**Nicolas Richard, Adjoint à la Transition écologique et patrimoine, aux Services techniques, entretien du patrimoine** [\*1h49min23] : Je voudrais apporter une précision concernant l'Allemagne.

Vous voyez qu'en début du vœu, il est précisé que la Commission européenne a demandé un déploiement de compteurs communicants après une évaluation des coûts/avantages dans chaque pays pour voir s'ils sont favorables.

Les dispositions du réseau électrique en Allemagne, son mode de production et autres, font que l'évaluation des coûts/avantages était favorable pour les gros consommateurs. En Allemagne, ils déploient les compteurs communicants (ils ne s'appellent pas LINKY dans ce pays) uniquement pour les gros consommateurs alors qu'en France, ils sont déployés pour tout le monde, y compris pour les petits consommateurs de 3 ou 6 kva. En Allemagne, il y aura donc bien des compteurs communicants déployés, mais uniquement pour les gros consommateurs.

**Un monsieur** [\*1h50min06] : En fin de compte, ça ne va pas s'arrêter au compteur électrique, car il va y avoir celui pour l'eau et le gaz. Pour le gaz, c'est un sacré lobby. Ça va profiter aux fournisseurs, aux distributeurs, aux producteurs. Mais où sera la santé ?

**Nicolas Richard** [\*1h50min20] : Il y a effectivement GAZPAR pour le gaz et peut-être après un autre compteur pour l'eau.

Je voudrais préciser une chose. Vous dites « compteur est cancérigène », mais ce n'est pas le compteur qui serait cancérigène. Ce que l'OMS a déclaré et qui est d'ailleurs repris par le Centre de recherche international sur le cancer et l'ANSES (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), c'est que les ondes électromagnétiques sont cancérigènes possible, donc classées en catégorie 2B, donc pas cancérigènes certaines comme l'amiante - donc il faut bien relativiser les choses.

Les types d'effets cancérigènes ont été classés pour les ondes basse fréquence et, surtout, pour le téléphone portable par rapport à des types de cancer du cerveau pour les très gros utilisateurs au-delà de 1h30 par jour pendant dix ans.

**Une dame** [\*1h51min18] : Nous sommes déjà saturés évidemment par ces ondes puisque nous avons tous des téléphones portables, des ordinateurs, des micro-ondes, etc., mais par en permanence alors que le courant CPL des LINKY passe dans tout l'appartement ou la maison, 24h sur 24. Il n'y a plus de ON/OFF. C'est-à-dire que cette surcharge d'ondes électromagnétiques sera en permanence chez nous.

Je suis nounou, je garde des enfants, certains 10 heures par jour, tous les jours de la semaine. Par principe de précaution, je ne veux pas que des petits bébés de trois mois subissent ces ondes 20 heures sur 24 en permanence.

---

**Nicolas Richard** [\*1h51min58] : C'est pour cela qu'on demande que des évaluations soient faites pour savoir leur niveau. Est-il très faible et affirmé par ERDF ou est-il plus élevé ? Cela nécessite d'avoir une information fiable et exposée de façon totalement transparente pour qu'on ait tous les éléments pour décider, parce que tout est question du niveau. Nous sommes nous-mêmes en permanence baignés dans plein de champs magnétiques avec les bornes Wifi et plein de choses, donc il faut pouvoir relativiser tout ça, et c'est cette information qui manque certainement aujourd'hui.

**Un monsieur** [\*1h52min35] : On avait aussi posé la question à ERDF concernant les assurances, parce que les assurances nous ont devancés. Elles ont exclu de leur prise en charge les aléas (cancérogènes) liés aux champs électromagnétiques. Elles se sont donc déjà couvertes par rapport à ça.

J'ai questionné aussi ERDF Lyon par rapport à cela, mais pas de réponses.

J'ai envoyé un courrier. La moindre des choses, c'est de répondre, mais ils ne répondent pas.

Il faut savoir qu'avec les anciens compteurs mécaniques de 50 hertz, à Échirolles, ils ont commencé à le faire dans des bâtiments, mais les gens ont plein de soucis et les assurances ne couvrent pas. Ce que va certainement faire ERDF, c'est sûrement changer votre compteur et votre contrat. Cela ne va donc pas être moins cher, mais plus cher et tout ce concerne l'électroménager va être pour notre pomme, parce qu'on ne pourra rien faire là-dessus.

Mais, le plus grave, c'est la santé.

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens** : Merci. Nous allons reprendre le cours de la séance du Conseil pour mettre ce vœu au vote.